

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE MONOTYPES HABITABLES 2022

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE

25 au 29 mai 2022

AVIS DE COURSE
www.agpen.fr



TOUT
commence
en FINISTÈRE

Le Grand Prix de l'Ecole Navale - Championnat de France de Voile Monotypes Habitables (GPEN-CFMH) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 25 au 28 mai 2022 sur les sites de l'Ecole Navale, Lanvéoc, Crozon-Morgat, Roscanvel et Brest par l'Association de soutien au Grand Prix de l'Ecole Navale (AGPEN).

La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

1. REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe 1 « Prescriptions » ;
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 Prévention contre la Covid 19

Les mesures de prévention et d'hygiène s'appliqueront. Elles seront publiées et régulièrement mises à jour sur le tableau officiel électronique de l'épreuve : www.agpen.fr

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront publiées sur le site internet « www.agpen.fr » à partir du 23 mai 2022.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à www.agpen.fr
- 3.2 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 Le Grand Prix de l'Ecole Navale est ouvert aux classes suivantes : Corsaire, Diam24OD, Gibseaplus, J80, J70, Muscadet, Open 5.70, First 18 Seascope, First 24 Seascope, Flying Fifteen, Handivalide (Mini J, Hansa, Néo 4.95), Wingfoil, Windsurfer et Waszp.

Les classes concourant pour un Championnat de France Monotypes Habitables sont définies à l'article 11.2.

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France à toute classe monotype affiliée qui respecterait le règlement du championnat de France Monotypes Habitables.

La FFVoile en accord avec l'AO se réserve le droit d'inviter toute autre classe monotype qui souhaiterait participer à cet événement.

Si moins de 5 bateaux d'une classe ne sont pas régulièrement inscrits au 4 mai 2022, cette classe pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'AO contactera ladite classe et lui fera connaître sa décision.

Aucune inscription ne sera enregistrée après le 21 mai 2022.

- 4.2 A l'occasion du GPEN, les épreuves suivantes se dérouleront du 25 au 28 mai :

- le National de classe Flying Fifteen ;
- une épreuve Handivalide, à Brest, au port du Moulin Blanc (MiniJ, Hansa et Néo 4.95) ;
- un National de printemps Wingfoil à Brest, cale du pôle France ;
- un Critérium National de Windsurfer à Roscanvel ;
- une Eurocup France de Waszp à l'Ecole navale.

- 4.3 Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur. Chaque skipper devra attester au moment de l'inscription de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord (voir article 4.8). Sauf pour les Handivalide, Wingfoil, Windsurfer et Waszp, chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement. Le port du casque est obligatoire pour les concurrents Wingfoil.

4.4 Nombre d'équipiers

- (i) Lors de l'inscription des bateaux des classes monotypes mentionnées en 4.1, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris. Le nombre d'équipiers devra être conforme aux règles de classe et au minimum de 2 membres d'équipage.
- (ii) Pour toutes les classes, pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière), le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

4.5 Dans le contexte sanitaire actuel, la procédure d'inscription sera dématérialisée et se déroulera en deux étapes.

Étape 1 : Les équipages doivent s'inscrire en ligne à compter du 23 février 2022 sur le site Internet du Grand Prix de l'École Navale à l'adresse www.agpen.fr/inscriptions/

Le paiement de la totalité de l'inscription se fait en ligne par carte bancaire conformément au paragraphe 4(ii), validant ainsi automatiquement l'inscription. Chaque équipage recevra une confirmation d'inscription par Joinly (fichier pdf) à l'issue de cette démarche.

Étape 2 : Les éléments non renseignés dans le formulaire Joinly seront à compléter dans un deuxième temps sur le formulaire complémentaire « Accès Ecole Navale et renseignements complémentaires », disponible également sur le site internet www.agpen.fr/inscriptions/

Tous les documents relatifs au bateau et à l'équipage demandés aux articles 4.6 et 4.7 seront transmis sur ce second formulaire.

Cas particulier : Les équipages participant au Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense (FCD) doivent s'inscrire auprès de la FCD, et non sur le site internet de l'AGPEN.

<http://ligue-ouest.netexplorer.pro/dl/qqmWPepWzR>

4.6 Documents exigibles à l'inscription

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf

- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur, (fichier disponible sur le site internet de l'AGPEN – www.agpen.fr/documents de course).

4.7 Documents exigibles à l'inscription pour le bateau

- l'attestation d'assurance valide pour les bateaux des sites de Crozon-Morgat et de l'École navale (à l'exception des Waszp) ;
- le certificat de jauge valide quand une règle de classe exige sa présentation ;
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.8 Chaque bateau devra au moment de son inscription en ligne lire et valider en cochant une case les engagements suivants :

- « J'accepte, en mon nom et au nom de mon équipage, de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles régissant cette épreuve » ;
- « J'atteste de la conformité du matériel obligatoire embarqué à bord de mon bateau ».

4.9 Accompagnateurs

A l'exception des aidants des séries Handivalide, tout accompagnateur devra s'inscrire sur le site internet et s'acquitter des droits mentionnés en 5(i).

4.10 Impératifs de sécurité conditionnant l'accès au site de l'Ecole navale

Les dispositions suivantes sont particulièrement importantes pour les équipages de J80, de J70, de DIAM 24 et de Waszp qui courent à l'Ecole navale ainsi que pour les lycéens inscrits à la coupe des lycées (J80 et Open 5.70) qui sont hébergés à l'Ecole navale. Elles conditionnent l'accès des équipages des autres zones de course à la cérémonie de remise des prix et au diner des équipages du samedi soir.

L'accès au site de l'Ecole navale n'est possible qu'avec l'autorisation des autorités militaires. Une fois l'inscription du bateau à la compétition effectuée sur le site web, le skipper devra compléter la constitution nominative de son équipage, (nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département de naissance, nationalité pour les ressortissants étrangers). **Cette disposition concerne également les chauffeurs convoyeurs de voiliers (J80, J70, DIAM 24 et Waszp).**

L'ensemble de ces renseignements est à compléter directement via le formulaire accessible sur le site internet de l'AGPEN www.agpen.fr/inscriptions

En raison des délais de traitement des demandes d'accès, **les renseignements demandés doivent parvenir à l'AO dès que possible, et dans tous les cas avant le 4 mai 2022 pour les personnes de nationalité étrangère et avant le 18 mai 2022 pour les personnes de nationalité française.**

L'AO ne pourra être tenue responsable en cas de refus d'accès au site par les autorités militaires. L'impossibilité d'accès au site de l'Ecole navale ne pourra donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1).

5. DROITS A PAYER

(i) Montant des frais d'inscription :

Classes	Jusqu'au 4 mai 2022 (cachet de la poste faisant foi)	Après le 4 mai 2022
First 18 Seascope, Corsaire, Open 5.70, Muscadet, Gibsea plus, Flying Fifteen	220 €	260 €
J80, DIAM24OD, First 24 Seascope, J70	270 €	310 €
Handi Voile (MiniJ, Hansa, Néo 4.95)	50 € / 100€ (Handi double)	90 € / 140 € (Handi double)
Wingfoil, Windsurfer, Waszp	50 €	90€
Accompagnateur	50 €	90€

(ii) Modes de règlement :

L'inscription se faisant exclusivement en ligne, les paiements doivent se faire en ligne **par carte bancaire**. Cependant, les équipages ne disposant pas de carte bancaire doivent se signaler par email à l'adresse mail inscriptions@agpen.fr afin de procéder au règlement.

Exceptionnellement et après accord préalable reçu par mail, ce règlement se fera par virement bancaire à :

Titulaire du compte : **Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)**,

IBAN : FR76 1380 7005 6151 0219 5649 450

BIC : CCBPFRPPNAN

IMPORTANT : Préciser la classe, le nom du bateau et le numéro de voile dans le libellé de votre virement.

Les inscriptions seront intégralement remboursées si l'évènement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement Français.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation d'un bateau après le 11 mai 2022.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée.

En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire française. Conformément à l'article 3.1 de l'avis de course, les informations seront transmises par le site internet du GPEN-CFMH : www.agpen.fr

7.1 Conformément au programme ci-dessous, l'accueil sera réalisé par site :

- Zones A et B - à l'Ecole navale pour J80, J70, Diam 24 et Waszp (bâtiment Ailée)
- Zones C et D - à Brest (Port du Moulin Blanc - salle Cormorandière) pour MiniJ, Hansa, Néo et Wingfoil
- Zones E et F - à Crozon Morgat au centre Nautique de Crozon Morgat pour Corsaire, Gibseaplus, Muscadet, Open 5.70, First 18 Seascope, First 24 Seascope, Flying Fifteen
- Zone G - à Roscanvel au Fort de Roscanvel pour Windsurfer

7.2 Programme

	Zones et classes	Mercredi 25 mai	Judi 26 mai	Vendredi 27 mai	Samedi 28 mai	Dimanche 29 mai
ÉCOLE NAVALE	Zone A J80, J70	08h30-19h30 Grutages	8h30-12h30 Grutages	07h45-09h15 Petits déjeuners des équipages	07h45-09h15 Petits déjeuners des équipages	08h30 Grutages, Sorties de l'eau
	Zone B Waszp Diam 24	15h00-19h30 Accueil	8h30-12h30 Accueil 12h30 Briefing carré Ailée A partir de 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Ecole Navale	09h30 Briefing carré Ailée 10h45 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	09h15 Briefing carré Ailée 10h30 1er signal d'avertissement 19h30 Remise des prix 20h30 Dîner des équipages	
BREST	Zone C Mini J, Hansa, Neo 4.95	13h30 18h00 Mises à l'eau	08h30-11h00 Accueil	09h00-10h30 Café d'accueil	09h00-10h30 Café d'accueil	Sorties de l'eau
	Zone D Wingfoil	13h00-18h00 Accueil	11h00 Briefing A partir de 13h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h00 Dîner des équipages	11h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h00 Dîner des équipages	11h00 1er signal d'avertissement 18h45 Départ des concurrents Wingfoil en vedette Ecole navale (à confirmer) 18h15 Départ des concurrents Handivoile vers Ecole navale, en bus 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale 22h30 Retour des concurrents en vedette vers Brest (à confirmer)	

CROZON MORGAT	Zone E Open 5.70 First 18 Seascope First 24 Seascope Flying Fifteen	08h30-19h30 Mises à l'eau, Grutages 09h00-19h00 Accueil	8h30-12h00 Accueil Mises à l'eau A partir de 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Restaurants partenaires	08h00-09h15 Petits déjeuners des équipages 10h45 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Dîner des équipages Restaurants partenaires	07h45-08h45 Petits déjeuners des équipages 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale	08h30-13h30 Grutages, Sorties de l'eau
	Zone F Gibsea plus Muscadet Corsaire					
ROSCANVEL	Zone G Windsurfer		09h00 Accueil 12h30 1 ^{er} signal d'avertissement 19h00 Dîner des équipages	09h00-10h30 Café d'accueil 10h30 A/O comité de course A partir de 12h00 Retour à terre A partir de 13h30 A/O comité de course 19h00 Dîner des équipages	09h00-10h30 Café d'accueil 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement 17h00 Fin des courses 19h30 Remise des prix à l'Ecole navale 20h30 Dîner des équipages à l'Ecole navale	

Pour les grutages du dimanche 29 mai, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par l'AO et affiché au tableau officiel d'information.

8. JAUGE ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

8.1 Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.

Si les règles de classe l'exigent, une pesée des équipages pourra être effectuée par tirage au sort.

8.2 Les flottes seront réparties entre les sites conformément à l'AC 7. L'AO pourra modifier cette répartition par avenant. La mise à l'eau des bateaux se fera conformément au programme ci-dessus sur les sites de course des différentes classes.

L'AO prendra en charge, pour chaque bateau inscrit définitivement, les frais correspondants aux taxes d'amarrage dans les ports de Morgat, Roscanvel et Brest Port du Moulin Blanc.

L'AO prendra également en charge une mise à l'eau avant l'épreuve et une sortie de l'eau à la fin de l'épreuve.

8.3 Les bateaux seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage. Ils devront fournir une attestation de décharge de responsabilité de manutention signée par le skipper ou le propriétaire.

Le mâtage et le démâtage seront effectués par les équipages.

9. PARCOURS

L'emplacement des zones de course est défini en annexe.

Les parcours seront de type « Aller-Retour », « Speed Crossing » et courses côtières.

D'autres types de parcours pourront être mis en place.

10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 Pour l'ensemble des classes admises à participer à l'épreuve, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place.

11. CLASSEMENTS ET TITRES

11.1 Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.

11.2 Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des classes J80, Open 5.70 conformément au règlement du Championnat de France Monotypes Habitables 2022.

Pour les classes Diam 24 OD, Muscadet, First 24 Seascope, Corsaire, First 18 Seascope, un titre de « champion de France » sera décerné sous réserve de la participation d'au moins 15 bateaux à la compétition.

Les autres classes admises concourront pour le Grand Prix de l'Ecole Navale.

Le règlement du CFMH est disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/Reglement_CFMH_2021_2024.pdf

Les titres de « Champion de France » pourront être décernés à des équipages étrangers.

11.3 Les trois premiers équipages de chaque classe admise seront récompensés.

11.4 **Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense**

Le trophée du Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense (FCD) sera remis au premier J80 dont la totalité des membres d'équipage aura justifié, pendant la confirmation des inscriptions, de son appartenance à un club de la Défense. Afin de s'en assurer, les équipages souhaitant participer à ce championnat doivent s'inscrire auprès de la FCD. Ce résultat sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.

11.5 **Coupe des Lycées**

La Coupe des Lycées sera remise au premier Open 5.70 et au premier J80 dont la totalité des membres d'équipage aura justifié, pendant la confirmation des inscriptions, de son appartenance à un même lycée ou collège dans l'année scolaire en cours, sous réserve que le lycée et collège soient un même établissement scolaire. L'équipage pourra comprendre au maximum un accompagnateur (non barreur). Ce résultat sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.

12. **EMPLACEMENT**

[NP] [DP] Les bateaux devront rester à la place qui leur sera attribuée par l'AO à leur arrivée.

13. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Pendant toute la durée de la compétition, les bateaux listés dans l'AC 4.1 ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

14. **PROTECTION DES DONNEES**

14.1 **Droit à l'image et à l'apparence**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent les vents et la mer forts, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre des bateaux, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.**

16. INFORMATIONS

16.1 **L'hébergement des concurrents n'est pas pris en charge par l'organisateur, à l'exception des équipages inscrits au Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense et à la coupe des lycées qui sont logés à l'Ecole navale.**

16.2 Renseignements hébergement

La liste des hébergeurs partenaires, qui ont réservé jusqu'au 15 mars des logements pour les concurrents du GPEN-CFMH, est disponible sur le site :

<https://www.agpen.fr/hebergements/>

Le week-end de l'Ascension étant très prisé dans la région et les hébergements limités, il est vivement conseillé aux concurrents de réserver leur hébergement dès leur inscription.

D'autres informations sont disponibles sur les sites des offices du tourisme.

Office du tourisme de Crozon www.crozon-tourisme.bzh/

Office du tourisme de Camaret www.camaret-sur-mer.com/loffice-de-tourisme_0.php

Office du tourisme de Brest www.brest-metropole-tourisme.fr/

16.3 Contacts

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Pratiques Sportives Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 07 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.fr

Marc BOUVET : marc.bouvet@ffvoile.fr Christophe GAUMONT : christophe.gaumont@ffvoile.fr

Organisation Technique

Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)

BP 20

29160 CROZON

inscriptions@agpen.fr Internet : www.agpen.fr

16.4 Environnement

Le Grand Prix de l'Ecole Navale - Championnat de France Monotypes Habitables est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer. Des sacs poubelles et des sacs de tri sélectif seront distribués lors de l'accueil.

16.5 Interdiction d'emploi de drones aériens

L'AO informe les concurrents que la pointe Finistère abritant plusieurs installations militaires sensibles, la rade de Brest, la baie de Douarnenez ainsi que l'ouvert de la mer d'Iroise sont interdits à tout survol de vols privés. Cette interdiction concerne également les vols de drones. Des vols professionnels peuvent être exceptionnellement autorisés par la préfecture maritime de Brest.

Annexe 1

Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Annexe 2 – Marées et coefficients (en TU+2)

BREST

Mercredi 25 mai 2022				Jeudi 26 mai 2022			Vendredi 27 mai 2022			Samedi 28 mai 2022		
Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient
PM 01:55	5.89	54		PM 02:55	6.06	61	PM 03:46	6.22	67	PM 04:30	6.35	72
BM 08:20	2.22	---		BM 09:18	2.05	---	BM 10:08	1.89	---	BM 10:51	1.79	---
PM 14:34	5.76	57		PM 15:27	6.00	64	PM 16:12	6.22	69	PM 16:52	6.38	74
BM 20:51	2.26	---		BM 21:45	2.03	---	BM 22:32	1.85	---	BM 23:13	1.75	---

CROZON-MORGAT

Mercredi 25 mai 2022				Jeudi 26 mai 2022			Vendredi 27 mai 2022			Samedi 28 mai 2022		
Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient	Heure	Hauteur	Coefficient
PM 01:48	5.53	54		PM 02:47	5.69	61	PM 03:38	5.85	67	PM 04:22	5.98	72
BM 08:13	2.10	---		BM 09:08	1.94	---	BM 09:55	1.78	---	BM 10:35	1.68	---
PM 14:28	5.42	57		PM 15:20	5.65	64	PM 16:05	5.86	69	PM 16:44	6.02	74
BM 20:42	2.14	---		BM 21:33	1.92	---	BM 22:17	1.75	---	BM 22:57	1.64	---

Annexe 3 - Zones de course

- Zone A Jaune - Ecole navale (J80, J70)
- Zone B Blanche - Ecole navale (Waszp, DIAM 24)
- Zone C Bleue – Brest Port du Moulin Blanc (MiniJ, Néo, Hansa)
- Zone D Violette – Brest Pôle France (Wingfoil)
- Zone E Grise - Crozon Morgat (Open 5.70, First 18 Seascap, First 24 Seascap, Flying Fifteen)
- Zone F Orange - Crozon Morgat (Gibsea plus, Muscadet, Corsaire)
- Zone G Rouge - Roscanvel (Windsurfer)

